



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

97487 SAINT-DENIS CEDEX - LA REUNION

Dossier suivi par : Raymond OCTOR

Formation initiale du premier degré

raymond.ector@reunion.iufm.fr

Tél : 0262.90.43.16

Fax : 0262.90.43.66

CAHIER DES CHARGES DU FORMATEUR IUFM REFERENT pour les professeurs des écoles stagiaires.

Documents de référence.

Arrêté du 19 décembre 2006 : Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007 : Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles.

Programmes de formation disciplinaires et transversaux des professeurs des écoles stagiaires (IUFM La Réunion)

Dossier de compétences du professeur des écoles stagiaires (IUFM La Réunion)

Se former par l'expérience d'un stage en responsabilité (IUFM La Réunion)

Les caractéristiques du dispositif mis en place :

- Le formateur référent est un PIUFM. Il est le référent de 3 à 5 stagiaires PE de son groupe de référence.
- Il visite dans la mesure du possible les stagiaires de son groupe de référence dans le cadre de l'équipe de suivi.
- Comme tout formateur du groupe de référence, il peut effectuer des visites « conseils » qui seront déclenchées à sa demande ou à celle du PE2.
- Il aide le stagiaire dans l'utilisation du dossier de compétences et arrête les décisions d'évaluation finales en groupe de référence pour ce qui concerne les formations à l'IUFM.

1/ Le rôle et les fonctions du référent

Le formateur référent de l'IUFM est positionné dans le dispositif de formation comme l'interface entre les formateurs du groupe et les stagiaires dont il est référent.

Il est aussi en contact avec le maître formateur tuteur du stagiaire sur le terrain.

Il reçoit les informations envoyées par les formateurs et les stagiaires.

« **Le référent n'endosse pas les responsabilités de chacun des formateurs** »

Ce formateur est donc référent pour **ses stagiaires et pour ses collègues.**

- **Il réunit** ses stagiaires en début d'année, pendant les journées institutionnalisées et ensuite en fonction des besoins.
- **Il accompagne** le stagiaire dans son parcours de formation dans le cadre d'une relation interpersonnelle et **suit** la construction de ses compétences professionnelles au travers du dossier de compétences.
- **Il rassemble et distribue** les informations (avis et suggestions des différents acteurs de la formation) et s'en fait l'écho auprès d'eux.
- **Il régule et fait le point avec le stagiaire**, périodiquement, à son rythme et à celui qui est induit par le parcours de formation.
- **Il oriente**, en cas de difficultés repérées, vers une aide et un soutien.



→ **Il vérifie** en décembre et après le premier stage groupé le dossier de compétences. Si aucun problème n'a été signalé, il procède à la lecture des bulletins de visites (dans le dossier des stagiaires ou dans le bureau du premier degré). Il s'assure que chacun de ses stagiaires a pris ou prendra en main au moins une séance en atelier.

2/ Le suivi de l'évaluation et le dossier de compétences

Chaque filière PE définit ses modes de formation et d'évaluation à partir des maquettes.

Les évaluations menées régulièrement en cours d'année et s'appuyant sur les indicateurs permettent de remplir progressivement la grille finale d'évaluation des compétences.

Le Formateur Référent est responsable du suivi du dossier de compétences.

Pour que ce dispositif de suivi et d'évaluation fonctionne bien, le dossier officiel (dont un exemplaire ne peut quitter l'IUFM) est à sa disposition, à la disposition du PE stagiaire, du maître formateur tuteur et de la direction pédagogique au bureau du premier degré de chaque site.

Le Formateur Référent est celui qui remplit (« qui tient la plume »), **au final, le dossier pour la validation des 10 compétences** en ce qui concerne les modules et les enseignements disciplinaires mis en œuvre à l'IUFM.

Cela suppose que le formateur référent établit des bilans réguliers avec le PE2 et que dans le dossier de compétences figurent ces bilans, les demandes du stagiaire, les remarques et les demandes des formateurs, du Maître formateur tuteur, les résultats des évaluations et de la validation du PE2.

A la fin de l'année universitaire, le professeur référent fait la synthèse des évaluations, complète le dossier de compétences et informe le stagiaire des décisions de validation proposées au jury académique.

Le Directeur de l'IUFM rédige son avis pour la validation à partir des propositions des formateurs référents fournies à la commission de validation de l'IUFM. Ces propositions sont arrêtées en conseil des formateurs de chaque groupe de référence, dans lequel chaque formateur référent est responsable de la synthèse des avis des formateurs sur la construction professionnelle de ses stagiaires.

3/ La procédure d'alerte

C'est dans le cadre d'une communication ouverte et vigilante que se dessine la forme de la procédure d'alerte.

Elle joue un rôle formatif ou préventif. Elle précède et prévient la procédure formelle ; elle ne se situe pas à la toute dernière limite de gravité de la situation mais, dans une sorte de « principe de précaution » bien compris.

Elle devrait suivre le premier signe de difficultés.

En ce sens, la procédure d'alerte ne commence pas avec une croix « insuffisant » sur un travail évalué, mais par le commentaire d'un formateur qui souhaite témoigner de son inquiétude. L'équipe de formateurs garde dans un premier temps à l'interne cette alerte, tente de bâtir des remédiations didactiques ou pédagogiques. En revanche, elle en informe la direction pédagogique si une intervention institutionnelle forte semble requise.

4/ La procédure formelle

« Une procédure formelle d'évaluation peut être mise en œuvre en cas de difficultés constatées par les formateurs de l'équipe de suivi du stage en responsabilité ou de l'équipe des formateurs du groupe de référence.

Cette procédure fait partie du processus d'évaluation validation propre à l'IUFM et son résultat figure au dossier de compétences. » (Extrait des programmes de formation disciplinaires et transversaux)

Le formateur référent participe au déclenchement de la procédure formelle quand les signaux d'alerte et les mises en œuvre de soutien, d'aide et de remédiations s'avèrent insuffisantes pour constater des progrès dans la construction des compétences professionnelles du stagiaire ou quand l'équipe souhaite vérifier la bonne évolution du stagiaire précédemment en grande difficulté dans sa construction professionnelle.

Le directeur adjoint chargé des formations initiale et continue du premier degré.

RAYMOND OCTOR